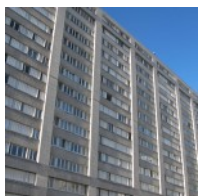


Chiffres : taux de logements sociaux dans le Val de Marne ville par ville

Le 18 janvier 2015 par C.Dubois→

J'aime 65



Le Val de Marne compte en moyenne de 30,40% de logements sociaux sur son territoire, mais ce taux varie beaucoup d'une commune à l'autre, de 1,80% à Ormesson-sur-Marne à 76,90% à Bonneuil-sur-Marne (photo).

Ci-dessous les taux ville par ville au 1er janvier 2013, selon les chiffres de la Drihl, Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement). Sur les 47 communes du département, 26 sont au-dessus des 25% de logements sociaux imposés par la loi SRU (solidarité urbaine) et 19 en-deçà. Deux villes, Ablon-sur-Seine et de Villeneuve-le-Roi n'ont pas été chiffrées par la Drihl, n'étant pas concernées par les obligations de la loi SRU en raison de contraintes d'inconstructibilité. La ville médiane (c'est à dire que la moitié des villes ont un taux supérieur et l'autre moitié un taux inférieur) est L'Haÿ-les-Roses avec 28,30% de logements sociaux.

A lire aussi : [4 079 logements sociaux supplémentaires en 2013 dans le Val de Marne](#)

[Répartition des logements sociaux par ville](#)

[Détail des zones de loyer médian par ville du Val de Marne](#)

Commune

**Taux de
logements
sociaux**

	01/01/2013
Ablon-sur-Seine	nc
Villeneuve-le-Roi	nc
Bonneuil-sur-Marne	76,90%
Valenton	66,00%
Orly	59,80%
Gentilly	54,80%
Arcueil	47,50%
Alfortville	44,30%
Créteil	44,20%
Chevilly-Larue	42,60%
Champigny-sur-Marne	39,50%
Ivry-sur-Seine	39,50%
Cachan	39,00%
Villejuif	38,70%
Villeneuve-Saint-Georges	38,50%
Vitry-sur-Seine	38,10%
Le Kremlin-Bicêtre	36,20%
Boissy-Saint-Léger	35,80%
Choisy-le-Roi	35,10%
Fresnes	33,20%
Fontenay-sous-Bois	32,70%
Thiais	28,90%
Villiers-sur-Marne	28,90%
L'Haÿ-les-Roses	28,30%
Limeil-Brévannes	28,20%
Joinville-le-Pont	27,20%

Chennevières-sur-Marne	25,40%
La Queue-en-Brie	25,40%
Charenton-le-Pont	24,20%
Maisons-Alfort	23,60%
Saint-Maurice	23,20%
Sucy-en-Brie	20,50%
Le Plessis-Tréville	18,80%
Rungis	18,70%
Bry-sur-Marne	15,00%
Noisieu	14,10%
Mandres-les-Roses	12,60%
Nogent-sur-Marne	11,90%
Saint-Mandé	10,90%
Marolles-en-Brie	9,90%
Villecresnes	9,60%
Santeny	9,50%
Le Perreux-sur-Marne	8,80%
Vincennes	8,60%
Saint-Maur-des-Fossés	7,00%
Périgny-sur-Yerres	5,50%
Ormesson-sur-Marne	1,80%